

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 24 juin 2016

12^{ème} Commission
N° CG-2016-3-12-1

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VENDREDI 18 MARS 2016**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'adopter le procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du vendredi 18 mars 2016.

Le Conseil départemental a tenu une séance plénière le vendredi 18 mars 2016 pour examiner et adopter le budget primitif 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque réunion publique est arrêté au commencement de la séance suivante.

Celui-ci se présente sous la forme de transcriptions in extenso des débats qui se sont déroulés à cette occasion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN